



F S S P X



Pour qu'Il Règne

Le respect de l'autorité

La Milice de l'Immaculée à Bruxelles :
Historique

La dévotion mariale du saint Frère Mu-
tien-Marie (1841-1917)

Des éducateurs unis

« La piété est utile à tout : elle a les promesses de la vie présente et celles de la vie future » (St Paul, I, Tim, IV, 8)



Mensuel – Mai 2023
Numéro 155

Éditeur :
Abbé Michel Poininet de Sivry
Rue de la Concorde, 37
1050 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 550 00 20

Les articles de notre bulletin
paraissent sous la responsabilité
de leurs auteurs.

Courriel : info@fsspx.be
Site : www.fsspx.be

Sommaire

Editorial	4
Vie spirituelle : Le respect de l'autorité Abbé Vianney de Champeaux	5
La milice de l'Immaculée à Bruxelles	
Histoire : La dévotion mariale du saint Frère Mutien-Marie (1841-1917) Patrick Martin	9
Pédagogie : Des éducateurs unis Les Sœurs	11
Vie du prieuré Chronique Dates à retenir Carnets paroissiaux	13

Pour qu'Il Règne

Versements et soutien financier :
Veuillez procéder par virements bancaires à :
"Fraternité Saint-Pie X"
et effectuer vos virements au profit du compte :
ASBL Fraternité Saint-Pie X
BIC : GEBABEBB
IBAN BE20 0016 9750 5656

Ou par chèques au nom de:
"Fraternité Saint-Pie X"

Prix : 2 €
Abonnement normal :
50 € (10 numéros + frais d'envoi)
Abonnement de soutien : 75 €

Éditorial



Le mariage est un contrat élevé au rang de sacrement par Notre Seigneur Jésus-Christ. Il a été institué pour deux fins : la première est la procréation et l'éducation des enfants c'est-à-dire la propagation et l'éducation du genre humain, de telle sorte qu'il forme le Corps mystique du Christ. La fin secondaire, subordonnée à la fin primaire, est le soutien ou la sanctification mutuelle des époux. Le mariage fonde la famille. Cependant, cette cellule familiale est ce que l'on appelle une société imparfaite en ce sens qu'elle ne dispose pas de tous les moyens nécessaires à sa fin propre. Elle est en effet dépendante de deux autres sociétés qui, elles, sont parfaites : l'Église dans l'ordre surnaturel et la société civile dans l'ordre naturel. Ces deux sociétés complémentaires sont nécessaires pour que la famille puisse atteindre ses fins, notamment l'éducation. Les parents ne parviennent en effet que rarement à instruire leurs enfants dans tous les domaines requis. Ils ont donc besoin de l'école.

À la famille catholique ne doit correspondre que l'école réellement catholique. Il convient en effet que l'éducation soit une et cohérente avec la foi et la morale chrétienne. Le grand danger des écoles dites laïques ou neutres est d'occasionner un conflit d'autorité chez l'enfant entre les parents et les enseignants. Léon XIII, dans sa belle encyclique *Sapientiae christianae*, rappelle donc que « les parents doivent employer toutes leurs forces et une persévérante énergie à faire reconnaître, d'une manière absolue, le droit qu'ils ont d'élever leurs enfants chrétiennement, comme c'est leur devoir de les refuser à ces écoles dans lesquelles il y a péril qu'ils ne boivent le funeste poison de l'impiété ».

Pourquoi une telle exigence de l'Église ? D'une part pour le salut de ces petites âmes (il n'est pas besoin de rapporter tous les scandales dus, notamment, au cours d'éducation sexuelle). D'autre part, parce que la pédagogie, l'instruction et l'éducation que donne l'Église dans le prolongement de l'action familiale tient compte de

l'enfant tel qu'il est réellement avec ses blessures naturelles, ses qualités et le secours de la grâce. Alors que la pédagogie moderne ou naturaliste repose sur une conception fautive de l'homme, dépourvu de toute blessure du péché originel ou sacralisé indépendamment de la dignité morale de ses actes. Chez les pédagogues modernes, écrit monsieur l'abbé Bourrat, « la liberté définit l'homme et le destine à une autonomie de la conscience auto divinisée, affranchie de toute autorité ».

Dans le concret, ces écoles catholiques paraissent inaccessibles pour un grand nombre de parents. Pourtant, n'oublions pas qu'il existe une petite école catholique à Bruxelles qui est toute prête à accueillir vos enfants : notre école paroissiale Notre-Dame de la Sainte Espérance ! Pensons également aux pensions catholiques de la Fraternité non loin de la Belgique : celle de Camblain-l'Abbé (que je recommande vivement pour des raisons qui n'échapperont à personne) et celle de Bitche. Il y a également les pensions des Dominicaines enseignantes. Ces pensions exigent certes de grands sacrifices aux parents, qu'ils soient d'ordre affectif ou financier. Mais elles leur assurent une éducation en harmonie avec la foi et la morale, une solide formation de l'intelligence par laquelle l'enfant apprend réellement à penser et à juger. Elles leur permettent finalement d'accomplir leurs missions éducatrices.

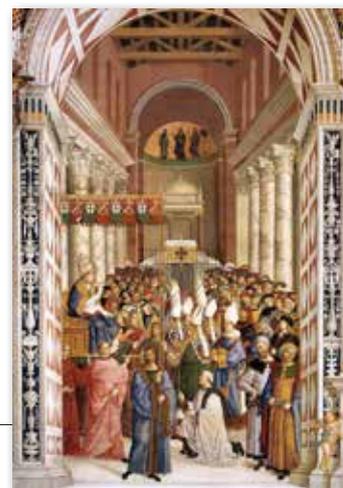
Soyons concrets. L'obstacle majeur étant le prix de la scolarité, le district a fondé l'APEC pour aider les familles. Je souhaiterais relancer cet organisme en faisant appel à toutes les générosités quelles qu'elles soient. Cela nous permettrait de scolariser un plus grand nombre d'enfants et de travailler ainsi plus efficacement à l'extension du règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ. Par la grâce de saint Joseph !

Abbé Michel Poinset de Sivry
Supérieur du District de Benelux



Le respect de l'autorité

Abbé Vianney de Champeaux



Combien de fois n'entendons-nous ce mot devenu très à la mode : le Respect. « Il faut respecter la nature, tu dois respecter les autres, aie du respect pour les valeurs de cette personne... ». Et si nous essayions de retrouver le vrai sens du respect ?

Regardons pour cela l'édifice des vertus. Nous y trouvons la vertu de Justice, qui fait rendre à chacun ce qui lui est dû. Dans cette vertu de Justice, la religion nous demande de révéler Dieu en lui rendant un culte de latrie. C'est ce culte que nous rendons avec révérence lorsque nous reconnaissons la grandeur de ce Dieu. Eh bien, le respect s'exprime justement ainsi : reconnaissant la bonté, la grandeur, la miséricorde de Dieu, nous sommes portés à suivre en toutes choses ses préceptes. Nous constatons la bonté de Dieu, et ce constat engendre le respect, c'est-à-dire ce sentiment qui nous porte à lui accorder de la considération en raison même de sa valeur.

Le respect le plus grand ira évidemment à l'Être qui a la plus grande valeur, Dieu. Par la suite, nous témoignerons de plus ou moins de respect à toutes les créatures qui viennent de Lui, en fonction de la valeur que nous devons leur reconnaître. C'est ainsi qu'après le respect de Dieu et de ses préceptes, nous devons témoigner du respect envers ceux qui nous ont donné la vie, participant au pouvoir créateur de Dieu. Puis vient le respect pour tous ceux qui ont une autorité sur nous. Et enfin le respect de tout ce qui est l'image de Dieu, de toutes les âmes proches de Dieu.

- Respect de Dieu : Ce respect se concrétise dans l'application des trois premiers commandements : « *Je suis le Seigneur ton Dieu : tu n'auras pas d'autre Dieu que Moi, Tu ne prononceras pas le nom de Dieu en vain, souviens-toi de sanctifier les fêtes* ». Il y a deux préceptes négatifs, et un positif : pour être respectueux envers Dieu, il s'agit de ne rien faire ou dire qui aille à son encontre, mais il faut aussi sanctifier les jours par Lui réservés.

Si nous ne prenons pas le temps d'honorer Dieu comme Il l'a prescrit, alors comment respecterons-nous ceux qui le représentent ici-bas ? Refuser d'honorer Dieu conduit à terme à l'anarchie.

- Respect de nos Parents : c'est le quatrième commandement : « *Honore ton père et ta mère* ». Pourquoi ce respect ? Parce que les parents ont participé à l'œuvre de Dieu, la création, en engendrant des enfants. L'égard qui leur est dû vient de ce lien avec Dieu, et se concrétise dans l'obéissance des enfants. Arrivé à l'âge de prendre son indépendance, l'enfant doit toujours conserver cette déférence, s'abstenant de critiquer ses parents par exemple, mais aussi écoutant leurs conseils, leur témoignant une réelle affection et une grande reconnaissance pour ce don sacré de la vie. Gardons ce respect, cette piété filiale car « *la piété est utile à tout : elle a les promesses de la vie présente et celles de la vie future* » (St Paul, I, Tim, IV, 8)
- Respect de l'autorité : Des quatre premiers commandements découle le respect de toute autorité humaine en tant qu'elle est donnée par Dieu. Cette représentation de Dieu à travers des hommes va se décliner en autorité religieuse, et politique.
 - Religieuse : Après Dieu qui nous a donné la vie du corps via nos parents, il faut honorer ceux qui sont chargés de donner et entretenir la vie de l'âme : les membres de la hiérarchie ecclésiastique. L'apôtre Saint Paul enseigne dans l'épître aux Hébreux (XIII, 17) : « *Obéissez à vos conducteurs et soyez-leur soumis, car ils veillent sur vos âmes comme devant en rendre compte* ».

Vie spirituelle : Le respect de l'autorité



- Politique : De même que pour la vie de l'âme, la vie du corps est entretenue par la famille dans une société politique. Dieu ayant créé la société, Il a aussi prévu des chefs pour la diriger, des chefs qui le représentent ici-bas. A ces chefs, témoignons aussi un grand respect. Saint Pierre nous dit dans sa première épître (II, 13) : « *Soyez soumis, pour l'amour de Dieu, à toute créature revêtue du pouvoir, soit au Roi comme au souverain, soit au gouverneur comme étant envoyé par lui* ». Car si nous leur rendons honneur, c'est indirectement à Dieu que cet honneur est rendu. Les dignités humaines, si élevées soient-elles, n'obtiennent notre respect et nos hommages qu'autant que nous voyons en elles l'image de la puissance même de Dieu.

- Le respect de notre prochain découle de notre révérence envers Dieu : si vraiment nous sommes conscients que chaque être humain a été créé à l'image de Dieu, et qu'il est capable de Le voir au ciel, alors naturellement, nous respecterons l'œuvre de Dieu, et nous ferons tout pour que nos relations soient imprégnées de ce respect. La dignité de l'homme vient initialement de Dieu, et c'est cette provenance qu'il faut respecter.
- Le respect de la création est elle aussi œuvre divine : pour cette raison, nous devons en user autant que cela est nécessaire, tout en respectant les lois que Dieu y a posé.



Mais une objection arrive après toutes ces belles considérations :

Comment avoir du respect pour des parents dépravés, pour des prêtres relâchés, pour des chefs égoïstes ? Peut-on considérer ces hommes comme les images, les représentants de Dieu ? Les honorer, ne serait-ce pas valider leur erreur, participer à leur péché ?

Depuis le péché originel, tout homme naît malheureusement pécheur. La nature de l'homme a été abîmée, mais pas détruite, si bien qu'elle est encore capable d'agir droitement, bien que cela lui soit plus difficile. C'est ainsi que les parents peuvent toujours avoir des enfants et les éduquer, le chef peut toujours diriger, le prêtre peut toujours être l'instrument de Dieu pour dispenser les sacrements, mais tout cela devient plus difficile. Plus les hommes seront loin de Dieu, plus ils auront de mal à voir le bien-fondé de l'autorité, plus ils auront de mal à voir la bonté qui se trouve en chaque être humain.

Il faut donc avoir l'intelligence de distinguer en nos parents, nos supérieurs, notre entourage, d'une part ce qui est de Dieu en eux, et d'autre part leurs défauts, faiblesses. Ce n'est donc ni la perversité, ni la malice de certains d'entre eux que nous respectons, mais l'autorité divine qui est en eux. « *Et même les inimitiés, les colères, les haines implacables qu'ils peuvent nourrir contre nous ne sont point des raisons suffisantes pour nous dispenser de nos devoirs envers eux* » nous dit le Catéchisme du Concile de Trente (Du Décalogue, 4e commandement, IV). Pour le bien de l'Eglise et de la société, il faut continuer à leur porter les honneurs attachés à leur charge. Et le Catéchisme de préciser : « *Cependant, s'ils avaient le malheur d'ordonner quelque chose de mauvais ou d'injuste, comme alors ils n'agiraient plus de par cette autorité légitime qu'ils ont reçue de Dieu, mais en suivant leurs sentiments injustes ou pervers, nous ne serions obligés en aucune façon de leur obéir* ».

Soyons donc des chrétiens respectueux de toute autorité venant de Dieu. Mais ne soyons pas pour autant des lâches, qui -sous prétexte de « respect » - acceptent tous les excès. La racine de toute charge honorifique, de toute autorité, se situant en Dieu, l'autorité ne peut nous forcer à renier la loi de ce même Dieu.

Respectons également ce qui est plus proche de Dieu par l'autorité, mais aussi et surtout par la sainteté. L'homme saint est en effet plus à même de représenter Dieu ici-bas. Prions donc pour la sanctification de ceux qui en ont le plus besoin : le pape, les évêques, les prêtres ! Prions aussi pour les chefs d'états ! La conversion de ces représentants de Dieu sera bien plus efficace que toutes les actions politiques !



La Milice de l'Immaculée à Bruxelles : Historique



C'est en 2016 que la Milice de l'Immaculée, établie maintenant dans une soixantaine de pays, voit le jour dans notre capitale. Mais quelles sont les origines de ce mouvement marial et apostolique ?

Origines de la Milice de l'Immaculée

En 1917, saint Maximilien Kolbe, franciscain polonais, était étudiant en théologie à Rome. La franc-maçonnerie fêtait alors son 200ème anniversaire et multipliait les défilés et chansons blasphématoires dans toute la ville.

Cette situation donna au frère Maximilien l'idée de création d'une chevalerie, une « Milice » de l'Immaculée, afin de lutter contre ces ennemis du Christ. Pour cela, l'« arme » principale serait la médaille miraculeuse. L'essence de la Milice consiste en effet dans l'appartenance entière et irrévocable à l'Immaculée. Cette consécration n'entraîne pas la nécessité de se retirer du monde ni d'abandonner sa famille. Chacun continue à se dévouer à ses activités. En revanche, ce n'est plus nous qui offrons ces tâches journalières mais c'est l'Immaculée, dont nous sommes devenus la propriété, qui les offre elle-même à Dieu.

En 1922, la Milice fut reconnue comme « association pieuse » par le pape Pie XI. Puis, en 1927, le Père Maximilien fonda en Pologne une première cité de l'Immaculée qui se consacrait à l'apostolat marial sous la forme d'une presse catholique. En 1930, le Père Kolbe établit une seconde cité au Japon et, la même année, il rejoignit la cité polonaise qui se développait d'une façon extraordinaire. En 1939, celle-ci comprenait 762 moines qui faisaient fonctionner une gigantesque maison d'édition ! En 1941, le Père Maximilien fut arrêté par les Allemands et envoyé à Auschwitz. Là, il donna sa vie pour sauver celle d'un père de famille nombreuse.

But et organisation de la Milice

Le but de la Milice de l'Immaculée est de travailler à la conversion des pécheurs, des

hérétiques, des schismatiques, et spécialement des francs-maçons, ainsi qu'à la sanctification personnelle de tous, sous la protection et par la médiation de la Vierge Immaculée.

Pour ce faire, les membres de la Milice se consacrent entièrement à la Vierge par un acte solennel, qu'ils renouvellent chaque année. La formule de consécration, plus courte que celle de saint Louis-Marie Grignon de Montfort, recouvre exactement la même donation : se donner entièrement, corps et âme, à Marie pour mieux appartenir à Jésus.

Le Père Maximilien distingue trois degrés dans la Milice (MI) :

- dans le **premier degré (M.I.1)**, les membres se consacrent à la Vierge et cherchent à poursuivre individuellement le but de la Milice,
- dans le **second degré (M.I.2)**, des statuts et des programmes lient les membres. Ce degré se caractérise par un effort commun pour poursuivre un apostolat public : les Chevaliers se regroupent. Ainsi, le premier degré se limite à l'action individuelle et le second vise une action collective et sociale,
- dans le **troisième degré (M.I.3)**, la donation de soi-même au service de Marie est complète et parfaite. Elle se traduit par une vie consacrée au sein d'une communauté religieuse.

La Milice de l'Immaculée à Bruxelles

Les origines de la Milice de l'Immaculée à Bruxelles remontent donc en 2016. Sous les auspices de Monsieur l'abbé Thierry Legrand, alors Supérieur de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X (FSSPX) pour le district du Benelux, quelques fidèles ont commencé à se réunir chaque mois pour étendre le règne de Marie.

La première réunion eut lieu le 16 janvier et regroupa huit personnes. Elle se déroula d'abord,

Catéchisme : La Milice de l'Immaculée à Bruxelles

ainsi que celles qui suivirent, selon l'ordre de réunion proposé par la Légion de Marie, puisqu'il était question de s'agréger à cette institution dès que le groupe serait structuré. Les membres adoptèrent un apostolat de terrain par la distribution de médailles miraculeuses, et émirent l'idée de réaliser des tracts pour faire rayonner l'apostolat lié à l'église Saint-Joseph.

Cependant, une lecture attentive des statuts de la Légion de Marie mit bientôt en exergue des obligations que les membres du groupe ne pourraient pas remplir, telle que la fréquence des réunions. En effet, le fondateur de la Légion de Marie, Franck Duff, demandait à ses Légionnaires de se réunir toutes les semaines, ce que le groupe belge était loin de pouvoir faire. C'est pourquoi, il fut finalement décidé en janvier 2017 de s'agréger à la « Milice de l'Immaculée » car celle-ci permettait aux Chevaliers qui désiraient avoir un apostolat en commun de définir eux-mêmes leur fonctionnement : ainsi les réunions pouvaient se poursuivre de la même manière, tout en étant intégrées dans une institution plus vaste.

Dans le même temps, le dimanche 29 janvier 2017, Monsieur l'abbé Stehlin (fondateur et actuel directeur de la M.I. traditionnelle) vint prêcher à l'église Saint-Joseph sur la Milice de l'Immaculée : touchée par la prédication, une centaine de paroissiens firent leur engagement dans la Milice (M.I.1). Le prieuré de la FSSPX à Bruxelles se trouva ainsi doté des deux degrés de la Milice de l'Immaculée : la M.I.1, composée de tous les paroissiens qui s'engagèrent comme Chevaliers en faisant leur consécration à Marie, et la M.I.2, continuation du groupe marial fondé par Monsieur l'abbé Legrand et réunissant une dizaine de membres.

Déroulement des réunions des Chevaliers de la Milice bruxelloise et divers apostolats

Les Chevaliers du second degré se réunissent une fois par mois au prieuré de la FSSPX à Bruxelles, le 2ème samedi du mois.

La réunion commence par la messe, suivie du petit-déjeuner. A 8h30, les Chevaliers récitent le chapelet à la chapelle puis, de retour à la salle de réunion, ils bénéficient d'une lecture spirituelle et d'une allocution de l'aumônier. S'en suivent un compte-rendu de la dernière réunion, la proposition de nouveaux projets d'apostolat, une quête et la prière finale. A 10 heures, commence l'apostolat proprement dit. Une partie des membres se consacre à la distribution des médailles ou des tracts : soit ils font du porte-à-porte, soit ils se placent en un lieu très fréquenté. Les autres membres se rendent dans une maison de repos

et, par binômes, ils visitent les personnes âgées ou malades, leur font un brin de causerie et les encouragent à prier. Les Chevaliers sont ainsi un relai pour les sœurs et les abbés dans cet apostolat. Grâce à eux, deux extrêmes-onctions ont pu être données à des malades.

Dès son lancement, la MI2 avait le projet de réaliser des tracts d'apostolat. Cela s'est fait peu à peu autour de certaines grandes fêtes de l'Eglise. La Toussaint, Noël, les processions du 8 décembre, de la Fête-Dieu et de saint Joseph ont retenu l'attention des membres : des tracts ont été imprimés et sont distribués à ces occasions.

C'est ainsi qu'à la Toussaint, les Chevaliers visitent des cimetières et y distribuent des prospectus sur la mort et le jugement dernier, la prière pour les défunts et les moyens d'obtenir le salut éternel. Lors des processions du 8 décembre et de la Fête-Dieu, ils offrent des tracts explicatifs aux badauds qu'ils croisent. A Noël, ils se rendent près de la crèche de la Grand-Place et proposent aux passants des dépliants multilingues (même en arabe et en chinois !) sur la Nativité. Enfin, dans le but de solenniser davantage la fête de saint Joseph (patron de la Belgique et dont notre église est le sanctuaire national), les fidèles de Saint-Joseph effectuent une procession dans les rues de Bruxelles le 19 mars. La MI a préparé cette année cette solennité en distribuant, avant la fête du 19 mars, des tracts sur saint Joseph et sur la procession en son honneur. Puis, le jour même de la procession, les Chevaliers en ont donné aussi aux personnes qui la regardaient passer.

La M.I.2 de Bruxelles est par ailleurs heureuse de voir ses tracts remplir une autre finalité : ils sont en effet disponibles sur le site de la Milice (<https://m-i.info/fr/>), en plusieurs langues, et de nombreux coins MI dans le monde peuvent ainsi les proposer à leurs Chevaliers.

Tous les Chevaliers peuvent trouver à l'entrée de leur chapelle un petit espace MI où ils peuvent faire le plein de médailles miraculeuses pour les distribuer autour d'eux.

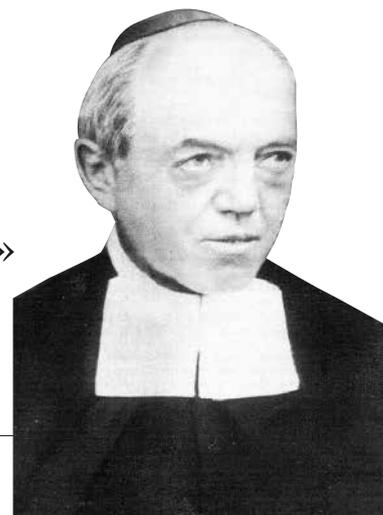
Après ce tour d'horizon, voici le petit mot de la fin : engagez-vous ! Les possibilités d'apostolat qui s'offrent pour la M.I.2 sont vastes, mais le nombre de Chevaliers de l'Immaculée qui se réunissent chaque mois est hélas trop petit ! Plus les membres de la Milice seront nombreux, plus cela les encouragera à se dévouer pour la conversion des âmes. N'hésitez pas à les rejoindre, Notre-Dame vous attend !

Contact et renseignements : mi.bruxelles@fsspx.be



« J'ai demandé à la Très Sainte Vierge de m'accompagner toujours et partout »

La dévotion mariale du saint Frère Mutien-Marie (1841-1917)



Patrick Martin

Le frère Mutien-Marie est sans nul doute l'une des gloires du catholicisme belge de la fin du XIXe et du début du XXe siècle. L'annonce de sa mort, en pleine Guerre mondiale, avait suscité un émoi qui gagna toute la population jusqu'aux soldats alors dans les tranchées. Rapidement après sa mort, s'organisa un véritable pèlerinage sur sa tombe et l'on ne compte plus les grâces insignes attribuées à l'intercession du saint religieux. Louis-Joseph Wiaux naquit à Mellet, non loin de Charleroi, le 20 mars 1841. A l'âge de 15 ans, il entra au noviciat des Frères des Ecoles Chrétiennes de Namur où il reçut le nom de Mutien-Marie. Après avoir enseigné à Chimay et à Bruxelles, il est définitivement nommé à l'Institut Saint-Berthuin de Malonne, près de Namur, en 1859. Peu doué pour l'enseignement, le Frère Mutien fut assigné à des tâches de surveillant. Modèle d'obéissance à la règle de saint Jean-Baptiste de la Salle, il s'éteignit à Malonne le 30 janvier 1917. Surnommé « le frère qui prie toujours », il est notamment connu pour sa grande piété envers la Très Sainte Vierge Marie. Le mois de mai, spécialement dédié à Notre-Dame, est l'occasion de nous intéresser à la piété du saint Frère Mutien envers Marie, à travers ses propres écrits.

La dévotion du jeune Louis-Joseph Wiaux envers la Mère de Dieu ne date pas de son entrée au noviciat de Namur. Dès sa plus tendre enfance, le jeune garçon se distingua par sa piété mariale, au point d'être surnommé le « Louis de Gonzague de Mellet ». Entré dans l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, le Frère Mutien n'a pas prêché et, à l'inverse de son neveu Gabriel Wiaux, entré comme lui chez les Frères, il n'a pas non plus écrit d'ouvrage sur ce sujet. Les écrits du Frère Mutien se résument aux lettres destinées aux membres de sa famille. Celles-ci furent rassemblées par le Frère Henri Gobeaux dans un ouvrage intitulé Message du Frère Mutien-Marie : « Les écrits authentiques que nous possédons du Frère Mutien, nous dit le Frère Gobeaux, sont constitués par 74 lettres et une quinzaine de cartes, adressées principalement à sa belle-sœur, à ses neveux et nièces,

religieux et religieuses, particulièrement à l'occasion du Nouvel an. Elles concernent les années 1875 à sa mort, en 1917. »

Parmi l'ensemble des pratiques de dévotion recommandées par le saint religieux, la plus importante est la récitation de l'Ave Maria :

« Je ne puis m'empêcher, écrit-il à son neveu Gabriel, de vous recommander à nouveau la dévotion à notre bonne Mère du Ciel ; invoquez-la dans toutes vos nécessités ; je vous conseille de réciter souvent l'Ave Maria, en allant, en venant dans la maison. Vous ne sauriez imaginer combien cet Ave est agréable à la Très Sainte Vierge ; chaque fois que nous le disons avec dévotion, elle nous regarde avec amour, son cœur tressaille de joie parce que cet Ave lui rappelle l'heureux moment où elle devint Mère de Dieu. » (3 janvier 1911)

Dans une autre lettre, il prodigue un conseil pour réciter cette prière avec fruit :

« Je vous conseille de réciter souvent l'Ave Maria, comme si vous voyiez cette tendre Mère vous écoutant avec une grande satisfaction ; car cette salutation réjouit le cœur de Marie et la fait tressaillir de bonheur. » (3 décembre 1913)

Cette récitation était loin d'être mécanique pour lui. Le saint Frère en méditait chaque mot. « Un jour, nous rapporte le Frère Henri dans sa biographie, le Frère Mutien, se croyant seul à la chapelle récitait son chapelet à mi-voix. Son neveu, religieux comme lui, se rapprocha et entendit son oncle répéter jusqu'à 7 fois 'Sainte Marie, Mère de Dieu'. L'Institut des Frères célébrait ce jour-là la Maternité de Marie et l'humble suppliant mettait tout son cœur à le lui rappeler avec une amoureuse insistance. »

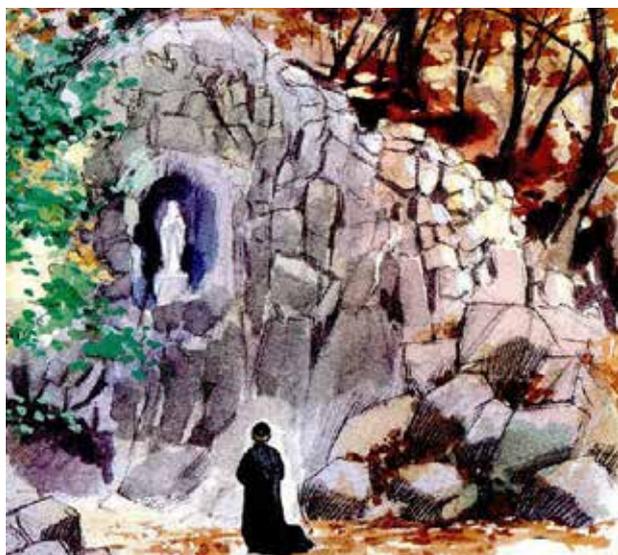
Cette conviction du Frère Mutien lui vient probablement de son expérience personnelle, mais aussi de ce que, durant toute sa vie religieuse, il s'est

Histoire : La dévotion mariale du saint Frère Mutien-Marie



nourri constamment des œuvres des grands docteurs mariaux - principalement de saint Alphonse – ainsi que des grandes encycliques et documents pontificaux des papes de son temps. Comme nous le dit le Frère Mélage, son contemporain et premier biographe (1927) : « Il lisait et relisait notamment : La Cité mystique de Marie d'Agreda, (...) Les Gloires de Marie de S. [Alphonse de] Liguori, Les Vierges miraculeuses de Belgique, Traité de la dévotion envers Marie (...). Il savoura les encycliques de Léon XIII sur la dévotion du Rosaire, et, chaque année, il relisait la Bulle de Pie IX qui proclama l'Immaculée Conception ». Léon XIII, qui consacra 11 encycliques au Rosaire, n'a pas d'autres mots pour inviter les chrétiens à réciter l'Ave Maria : « Lors donc que nous la saluons pleine de grâce par les paroles de l'ange et que nous tressons en couronne cette louange répétée, il est à peine possible de dire combien nous lui sommes agréables et nous lui plaisons : chaque fois, en effet, nous rappelons le souvenir de sa sublime dignité, et de la rédemption du genre humain que Dieu a commencée par elle ; par là aussi se trouve rappelé le lien divin et perpétuel qui l'unit aux joies et aux douleurs, aux opprobres et aux triomphes du Christ pour la direction et l'assistance des hommes en vue de l'éternité. » (Magnae Dei Matris, 8 septembre 1892). Le saint Frère Mutien nous donne un bel exemple d'une piété solide car fondée et enracinée sur la doctrine sûre des saints docteurs et du Magistère traditionnel !

Du reste, ses confrères expérimentèrent la force de conviction du Frère sur cette question, comme nous le rapporte le Frère Henri Smullenberg dans sa biographie du Frère Mutien (1986) : « Un confrère lui ayant un jour parlé de l'O Domina mea crut devoir ajouter qu'à son sens cette oraison devait être la plus agréable à Notre-Dame. Le Frère Mutien, qui d'habitude tenait très peu à son opinion personnelle fut presque véhément : 'Non ! Oh non ! La plus excellente des prières à Notre-Dame est assurément l'Ave Maria !' »



C'est donc tout naturellement que le saint Frère recommande la récitation du chapelet, qui était obligatoire dans les maisons de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes :

« Pour la dévotion à la Très Sainte Vierge, je vous renouvelle ce que je vous ai écrit il y a quelques jours ; je me permets d'attirer votre attention sur le chapelet que nous avons la douce obligation de réciter tous les jours ; cette pratique est particulièrement agréable à la bonne Mère, surtout quand on médite les mystères en le récitant ; je considère le chapelet comme une chaîne qui nous lie à la Reine du Ciel (...) ; je la considère comme un bouquet de fleurs que nous offrons à Marie. » (30 décembre 1912)

Ce que le saint Frère prêchait aux autres, il se l'appliquait à lui-même. Combien de chapelets n'a-t-il pas ajoutés au chapelet de communauté ? « Oh ! que nous serons heureux, continue le Frère Mutien dans la même lettre, dans nos derniers moments, si nous pouvons nous rendre le témoignage d'avoir offert à Marie, tous les jours de notre vie, tous ces bouquets formés des roses cueillies sur les mystères du Rosaire ».

Loin d'être une dévotion isolée, l'amour de la T. S. Vierge est la conséquence de celui que tout chrétien porte envers la Sainte Trinité :

« Je vous conseille de faire cette neuvaine [préparatoire à la fête de l'Immaculée Conception] avec la plus grande ferveur possible, vous pourriez prendre pour pratique de faire tous les jours de la neuvaine, la Sainte Communion et d'entendre la sainte messe pour remercier la Sainte Trinité d'avoir accordé à notre Mère du Ciel un si beau privilège » (à son neveu Gabriel, 27 novembre 1911).

A son directeur spirituel, le Frère Mutien avait confié : « J'ai demandé à la Très Sainte Vierge la grâce de l'accompagner partout et toujours, de telle sorte que je me sens constamment à ses côtés. Je lui parle avec abandon et avec une confiance absolue. Je dépose toutes mes demandes entre ses mains, afin qu'elle les présente elle-même à son Fils bien-aimé ». Le matin du 30 janvier 1917, quelques heures avant de mourir, il disait au Frère infirmier qui s'occupait de lui : « Qu'on est heureux quand on est, comme moi, sur le bord de la tombe, d'avoir toujours eu une grande dévotion à la Très Sainte Vierge ! »

Que l'exemple du saint Frère Mutien-Marie suscite en nos cœurs un amour toujours plus grand envers la Vierge immaculée, Mère de Dieu et Reine des Cieux, comme elle s'est elle-même présentée à Beauraing ; puissions-nous toujours lui répéter avec toute notre dévotion et sans nous lasser Je vous salue Marie...

Des éducateurs unis

Les Sœurs

Alors que chiots et chatons trouvent rapidement leur autonomie, les petits d'homme, qui naissent si démunis, ont besoin pour de longues années des soins de leurs parents. En confiant au père et à la mère le soin de mettre au monde un nouvel être humain, c'est à eux d'abord que le bon Dieu abandonne aussi le soin de l'élever, de l'éduquer, de le mener à l'autonomie de l'adulte.

Né à la vie naturelle par l'intermédiaire de ses parents, l'enfant naît également à la vie surnaturelle de la grâce par le baptême conféré par l'Église. L'Église, elle aussi, a donc le devoir de veiller à l'éducation de ses enfants pour en faire de dignes fils et filles de Dieu.

Dans la pratique, la première éducation de bébé repose tout entière sur ses parents, en grande partie sur sa mère. C'est sur les genoux de celle-ci que Pierrot apprend à bégayer ses premiers mots, à regarder son premier livre d'images, à joindre ses menottes pour sa première prière. Combien est précieuse cette première éducation maternelle, et combien les enfants y gagnent lorsque c'est leur mère elle-même qui la donne, et non la nounou, la crèche ou la garderie ! « Tout enfant apprend à regarder le monde à travers le regard de sa mère. »

Mais Pierrot grandit. Vient le moment où il lui faut apprendre à lire, à écrire, à compter, savoir son catéchisme et bien d'autres choses encore. Toutes les mères n'ont pas compétence pour se transformer en institutrices puis en professeurs de mathématiques, sans compter qu'elles sont encore sollicitées par les petits frères et sœurs. Par la force des choses, la famille, qui est le lieu de la première éducation de l'enfant, ne peut à elle seule suffire à la tâche éducative, il lui faut faire appel à une aide extérieure. Mais cette dernière n'est justement qu'une aide, elle reçoit son autorité par délégation de l'autorité des parents et de l'Église, qui restent les premiers éducateurs de l'enfant.



Harmonie dans le choix de l'école

En conséquence, les parents doivent choisir cette aide pour qu'elle soit le prolongement de l'éducation qu'ils donnent, et non pour qu'elle la contrecarre ou la détruise. On apporte une grande attention à l'éducation d'un fils de roi ; que ne doit-on pas faire pour celle d'un fils de Dieu ! Mgr Marcel Lefebvre prêchait, vigoureusement déjà, en 1979 : « Si les écoles corrompent vos enfants, qu'allez-vous faire ? Les donner aux corrupteurs, à ceux qui enseignent ces pratiques sexuelles abominables dans les écoles ? Dans la pratique, on enseigne cela aux enfants, on les corrompt dès leur plus jeune âge. Et vous pourriez supporter cela ? C'est impossible ! » Ce que Monseigneur disait des écoles est aussi valable pour tous les autres lieux où les enfants reçoivent une éducation hors de la famille, qu'il s'agisse de camps de vacances, de clubs de sport ou d'écoles de musique. Que de mauvaises surprises, hélas, et encore heureux si elles ne sont pas découvertes trop tard, lorsque l'enfant a déjà touché à la drogue, que

des habitudes de mollesse ou de vulgarité ont été prises, que son imagination a déjà été salie, ou pire encore!

Mais voici Pierrot inscrit dans une véritable école catholique, qui lui procurera l'instruction profane et religieuse dont il a besoin conformément aux convictions religieuses de ses parents. C'est déjà beaucoup, c'est même énorme, mais ce n'est pas tout. Il reste encore aux parents à réaliser avec institutrices, professeurs, prêtres, une harmonieuse collaboration de ces différentes autorités pour le plus grand bien de l'enfant.

Harmonie entre éducateurs

Tout d'abord, il ne faut pas hésiter à rencontrer l'institutrice ou le prêtre, et lui donner toutes informations utiles qui peuvent concourir au bien de l'enfant. Par exemple: « Depuis la naissance de son petit frère, Mayeul fait le bébé pour attirer l'attention, il a besoin de sentir de l'affection. » « Anne a de gros ennuis de santé avec un violent eczéma qui la rend parfois très grincheuse. » « Mon épouse est très fatiguée avec la prochaine naissance, elle n'arrive pas à suivre le travail de Joseph à la maison, c'est une période difficile pour les enfants. »

Si les résultats scolaires fléchissent, et sans attendre qu'ils deviennent catastrophiques, la collaboration entre parents et professeurs permettra de trouver plus facilement causes et remèdes (fatigue de croissance? mauvaise audition? défaut d'organisation pour le travail à la maison? loisirs trop accaparants? motivation à entretenir par une sévère réprimande, ou par la promesse d'une récompense, ou par des motifs surnaturels? etc.)



Ce qu'il faut absolument éviter, c'est qu'une autorité critique l'autre devant les enfants. Un professeur qui critique les parents devant les enfants est odieux; il sape d'ailleurs sa propre autorité, puisqu'elle est une délégation de celle des parents. De même, les parents ne doivent pas juger leurs enseignants devant les enfants. « Mon pauvre petit, ce devoir est beaucoup trop difficile pour ton âge, d'ailleurs le sujet est mal rédigé, le thème est sans intérêt, moi j'aurais fait de telle façon... »: et voilà Pierrot encouragé à ne pas se donner de peine, puisque son devoir est trop difficile et inintéressant; encouragé aussi à ne pas respecter ce professeur par trop mauvais, à juger et à critiquer l'autorité. En donnant un devoir, le professeur peut user de méthodes qui ne sont pas nécessairement celles des parents; il tient compte de l'ensemble de sa classe, de ce qui a été vu ou non en cours, ce que les parents ne savent pas toujours. Si l'on a un doute, rien n'interdit d'aller lui parler, de se faire expliquer ses objectifs pédagogiques, mais surtout, que cet entretien ait lieu en dehors de la présence de Pierrot! Il se peut cependant que réellement et objectivement, tel devoir soit inadapté: tout le monde peut se tromper, même un professeur. Très vraisemblablement, il se rendra compte lui-même du problème, au vu des réponses des élèves, qui ne seront pas celles qu'il attend...

Harmonie entre foi et vie

C'est non seulement pour l'instruction, mais surtout pour tout l'aspect éducatif de la vie scolaire qu'il est hautement souhaitable que famille et école aient les mêmes exigences. En effet, si à l'école on agit de telle manière, mais qu'à la maison on pratique diamétralement le contraire, Pierrot sera formé à la duplicité: il y a des choses qui se font, mais c'est juste une façade pour les occasions publiques où l'on peut être vu. « À l'école, on fréquente les sacrements; à la maison, papa et maman ne le font presque jamais, c'est donc que ce ne doit pas être si important que cela. J'y vais maintenant pour faire plaisir à l'abbé et pour me faire bien voir, mais quand je serai grand, vive la liberté! »

Au contraire, si ce que disent son père et sa mère est conforté par ce qu'enseignent professeurs et abbés, et réciproquement, les enfants sont éduqués dans une atmosphère de cohérence et de vérité, de solidité et de sécurité. Ils ont ce qu'il faut pour développer une personnalité solide fondée sur des convictions fermes: les futurs chefs, les futurs saints de demain...

Vie du prieuré

Chronique

Vendredi 31 mars

Fête de Notre Dame de Compassion, patronne de nos sœurs de la Fraternité. Une messe chantée est célébrée à l'église Saint-Joseph, embellie par les voix enfantines des élèves de la Sainte-Esperance, qui nous interprètent le Stabat Mater de Pergolèse.

2 - 9 avril

Cette année, la Semaine Sainte fut particulièrement belle, car les prêtres du prieuré purent assurer des offices solennels, avec diacre et sous-diacre.

Dimanche des Rameaux :

Sous un froid pénétrant eut lieu la cérémonie de la bénédiction des rameaux.



Vie du prieuré



Jeudi Saint :

En cette fête du sacerdoce : les prêtres du prieuré d'Anvers viennent joindre leurs voix à leurs confrères de Bruxelles pour le chant des Matines



Vendredi Saint :

une foule nombreuse et recueillie vient suivre le Chemin de Croix et la Fonction Liturgique.



Samedi Saint, Vigile pascale :

Durant la Vigile nous eûmes la joie de conférer le sacrement de baptême à deux de nos Catéchumènes.



Vie du prieuré

Le lundi de Pâques

nos sœurs du prieuré partent pour leur retraite annuelle à Ruffec. C'est aussi pour elle l'occasion de retrouver toutes leurs consœurs, et d'assister aux prises d'habits de 5 postulantes, ainsi qu'aux vœux.

Merci à toutes les bonnes volontés qui ont assuré les repas de la communauté durant leur absence.



22 avril :

Pèlerinage des Jeunes sur les traces de Sainte Julie Billiart, mené par messieurs les abbés Bély et Bochkoltz.



DU 7 AU 12 AOÛT

Retraite de
Saint Ignace,
prêchée par les abbés
Hennequin et de
Champeaux



Prieuré du Très Saint-Sacrement
Hemelstraat, 23
2018 Antwerpen
hemelstraat.info@fsspx.be

**Exercices Spirituels
de Saint Ignace**
prêchés en français à Anvers

Dates à retenir

DIM
14.05

Kermesse à l'église Saint-Joseph à Bruxelles

DIM
21.05

Premières Communions et Communions solennelles à l'église Saint-Joseph

DIM
04.06

Confirmations à 16h à l'église Saint-Joseph

JEU
08.06

Fête-Dieu, grande procession dans les rues de Bruxelles

Les chemins de Croix de l'église Saint-Joseph sont en cours de restauration.

Il nous manque encore 3 000 € pour payer les travaux. Merci de votre aide !

Vous pouvez faire un versement sur le compte de ASBL Saint-Joseph : **BE69 0016 9750 7878** –
BIC : GEBABEB en mettant en communication : « **Chemin de Croix** »



Carnets paroissiaux

Ont été régénérés dans l'eau du baptême :

- Bryan Derard, lors de la Vigile Pascale
- Matthieu Delongueil, lors de la Vigile Pascale

La revue « Pour qu'il règne » a besoin de votre aide !

Les coûts de notre parution mensuelle sont élevés. Pour nous aider, vous pouvez vous abonner à l'année (10 numéros), mais aussi, vous pouvez contribuer à diffuser la revue en la faisant connaître à votre entourage !
Merci pour votre soutien !

Abonnement normal : 50€

Abonnement de soutien : 75€ ou plus !

- Pour vous abonner :
 - ❖ Par courrier : Revue « Pour qu'il règne », rue de la Concorde, 37, B-1050 Bruxelles
 - ❖ Par courriel : info@fssp.be
- Pour le règlement :
 - ❖ En espèce dans les troncs de la chapelle de la FSSPX que vous fréquentez
 - ❖ Par virement : Avec la communication « Pour qu'il règne » sur le compte :

ASBL Fraternité Saint-Pie X :
IBAN : **BE20 0016 9750 5656** - BIC : **GEBABEB**

APEC (Association de Promotion des Ecoles Catholiques)

- Vous êtes conscients de la nécessité de la formation catholique de nos enfants
- Vous constatez la décadence de l'enseignement officiel
- Vous voulez que la société de demain soit plus catholique

Aidez-nous !

Les écoles catholiques coûtent cher, surtout pour les grandes familles.

Par votre soutien, nous pourrions fournir des bourses d'études aux enfants nécessiteux, afin de les scolariser dans des écoles vraiment Catholiques.

Merci pour votre aide !

Renseignements : apec@fssp.be

APEC ASBL
BNP PARIBAS FORTIS
IBAN : **BE86 2100 0476 2550**
BIC : **GEBABEBB**



FSSPX - District du Benelux

1. Anvers Prieuré du T.-S. Sacrement

Hemelstraat, 21 - 2018 Antwerpen
Tél. : +32 (0)3 229 01 80
e-mail : hemelstraat.info@fsspx.be

Dimanches et fêtes

Messe lue 07h30
Grand-messe 10h00

En semaine

Lun, Mar, Jeu, Ven 18h30
Mercredi 07h30
Samedi 10h00

Adoration

Lun, Mar, Jeu, Ven 17h00-18h30

2. Gand Chapelle Saint-Amand

Kortrijksesteenweg, 139 - 9000 Gand
Tél. : +32 (0)3 229 01 80
e-mail : hemelstraat.info@fsspx.be

Dimanches et fêtes

Grand-messe 10h00
Juillet et août 17h00

3. Prieuré du Christ-Roi

Rue de la Concorde, 37 - 1050 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 550 00 20
e-mail : info@fsspx.be

Dimanches et fêtes

Vêpres & Salut 17h30

En semaine

Messe lue 07h15
Jeudi (en période scolaire) 08h25

4. Bruxelles Église Saint-Joseph

Square Frère-Orban, 3 - 1040 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 550 00 20
e-mail : info@fsspx.be

Dimanches et fêtes

Messe lue 08h00
Grand-messe 10h00
Messe lue 18h00

En semaine

Messe lue 18h00
Permanence d' un prêtre à partir de 16h30
Adoration mardi et vendredi de 18h30 à 20h00

5. Namur Chapelle Saint-Aubain

Rue Delvaux, 8 - 5000 Namur
Tél. : +32 (0)2 550 00 20
e-mail : info@fsspx.be

Dimanches et fêtes

Confessions 08h30
Messe lue 09h00
Grand-messe 10h30

En semaine

Samedi (confessions) 09h30
Samedi 10h00

6. Carmel du Sacré-Cœur

Rue des Wagnons 16 - 7380 Quiévrain
Tél. : +32 (0)65 45 81 65
e-mail : info@fsspx.be

Dimanches et fêtes

Messe lue 08h00
Grand-messe 10h00

En semaine

Messe lue 08h00

7. Liège Église du Sacré-Cœur

Steffeshausen, 5 - 4790 Burg Reuland
Tél. : +32 (0)80 46 00 13
e-mail : info@fsspx.be

Dimanches et fêtes

Grand-messe 09h00

8. Gerwen Prieuré Saint-Clément

Heuvel, 23 - 5674 RR Nuenen Gerwen
Tél. : +31 (0)40 283 45 05
e-mail : c.debeer@fsspx.be

Dimanches et fêtes

Grand-messe 10h30
Salut du Saint Sacrement 10h00

En semaine

Lun, Mar, Jeu 18h30
Mer, Ven 07h15
Samedi 08h30

9. Leiden Chapelle N.-D. du Rosaire

Sumatrastraat, 197 - 2315 Leiden
Tél. : +31 (0)40 283 45 05
e-mail : c.debeer@fsspx.be

Dimanches et fêtes

Grand-messe 10h30

En semaine

Vendredi 18h30
Samedi 09h00

10. Utrecht Église Saint-Willibrord

Minrebroederstraat, 21 - 3512 GS Utrecht
Tél. : +31 (0)40 283 45 05
e-mail : c.debeer@fsspx.be

Dimanches et fêtes

Grand-messe 10h30

En semaine

Vendredi 19h00
Samedi 11h00

11. Kerkrade Église Sainte-Marie-des-Anges (en allemand)

Pannesheiderstraat, 71 - 6462 EB Kerkrade
Tél. : +31 (0)40 283 45 05

Dimanches et fêtes

Grand-messe 9h30

12. Luxembourg Chapelle Saint-Hubert

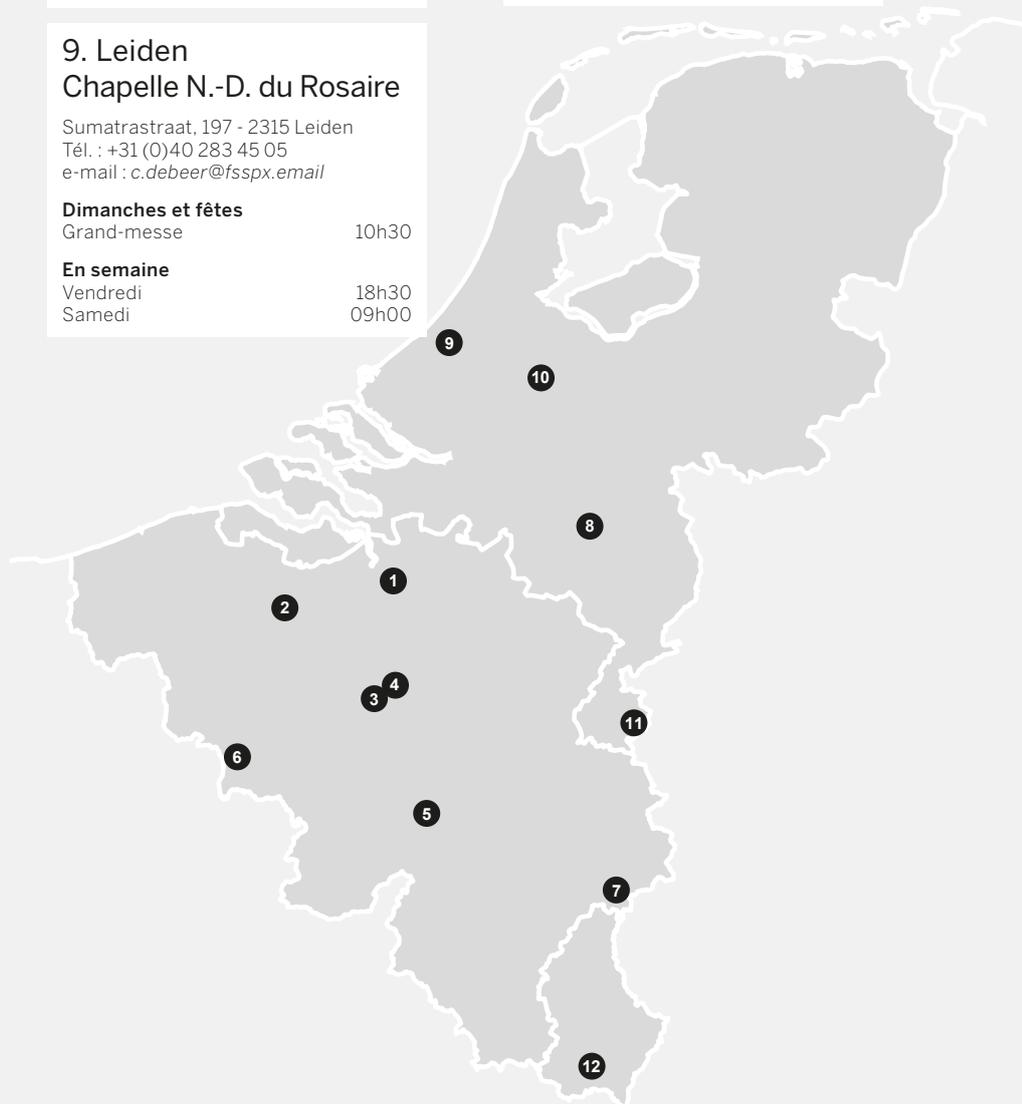
Lameschmillen - 3316 Bergem
Tél. : +352 (0) 6 21 37 84 14
Tél. : +32 2 550 00 20
e-mail : p.hennequin@fsspx.be

Dimanches et fêtes

Messe lue 08h30
Grand-messe 10h30

En semaine

Messe régulièrement le samedi 18h30



Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X



F S S P X

La Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X (FSSPX) est une société de vie apostolique de l'Église Catholique Romaine dont le chef légitime est le Pape François.

Fondée par Mgr Lefebvre en Suisse en 1970, et approuvée par l'évêque de Fribourg, la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X est internationale avec plus de 700 prêtres vivant dans des communautés réparties dans le monde entier. Douze de ses prêtres œuvrent au Benelux.

Pour-Qu'il-Règne, revue francophone du district du Benelux, veut contribuer à restaurer toute chose dans le Christ-Jésus, en aidant le lecteur à approfondir la vie spirituelle, nourrir la réflexion et approfondir la connaissance de l'histoire de la Chrétienté.